

FRUITIER

Classé « à FRUIT VIVRIER »

L'AVOCATIER

Persea americana, Famille : LAURACEAE

Nom tahitien : Avota

TEXTE	ILLUSTRATION
<p>PRÉSENTATION ET ORIGINE</p> <p>L'Avocatier (et son fameux fruit) est apparu en Amérique Centrale, il est maintenant planté sous tous les tropiques ainsi qu'en climat méridional sans hiver très froid.</p>	
<p>ASPECT, VARIÉTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Avocatier peut devenir un grand arbre surtout s'il n'a pas été greffé ou taillé. En climat tropical, il existe une grande diversité de variétés qui peuvent, à tour de rôle, couvrir une disponibilité du fruit tout au long de l'année. • Le volume des fruits est très variable et la forme ovale est dominante ; ces caractéristiques changent selon la grande diversité de variétés, la couleur du fruit mature peut être verte ou mauve. • L'Avocat doit être cueilli à point afin de mûrir sans s'abîmer, c'est pourquoi on ne récolte que les fruits ayant la peau bien mate (cas de la grande majorité des variétés). On peut éventuellement accélérer la maturité en le tenant au chaud jusqu'à ce qu'il soit tendre au toucher. 	
<p>VALORISATION</p> <p><u>Intérêts et usages :</u> L'Avocat se consomme cru, tel quel ou en purée, diversement assaisonnées selon les traditions. En Polynésie, il est apprécié comme le meilleur des beurres. Il peut être relevé avec un jus de citron, des noix ou divers assaisonnements.</p> <p><u>Valeurs alimentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Avocat est un fruit non sucré mais procurant de l'énergie via ses lipides (ses corps gras sains) ; il est reconnu comme étant excellent pour la santé. • Ses acides gras sont insaturés et ont une action bénéfique sur le cœur et les artères. <p>Ils favorisent également l'absorption de la vitamine E dont l'Avocat est bien pourvu, une vitamine ayant, de plus, des propriétés antioxydantes.</p>	

Autres utilités

Les excédents de fruits permettent de produire une huile d'excellente qualité

GESTION EN AGROÉCOLOGIE

Exposition : maximale pour l'ensoleillement.

Conduite de la culture : environ 9 mètres de distance entre plants, à ajuster selon la variété et augmenter s'il s'agit de franc-pied (issu de la semence). Peut donner jusqu'à 30 tonnes par hectare par an selon variété et conditions.

Besoin en eau : Pour une meilleure réussite, à planter sur zone dont le sol ne dessèche pas rapidement et où la nappe phréatique n'est pas haute.

Tolérance au vent : les zones de vents forts sont défavorables (mauvaise pollinisation et chute de fruits, etc.)

Intolérance aux sols non drainants : point important pour ce fruitier.

Sols : il produit une bonne litière de pourtour de l'arbre via ses feuilles chutées au sol, qui s'apprécie en tant que paillis.

L'avocatier aime les sols riches, léger et surtout bien drainants ; toute zone inondable est impérativement à éviter. Convient aux sols modérément pentus.

Vie du sol : C'est un bon contributeur du fait de l'exubérance de sa productivité en feuillage se retrouvant à terre et dont profitent inmanquablement la microfaune et macrofaune bénéfiques du sol.

PH du sol : 5 à 7 selon les variétés. Certaines, en porte-greffe, peuvent aider.

Tolérance à la salinité : faible, à éloigner des zones à embruns marins.

Contribution à la prévention de l'érosion des sols : valable via la litière qu'il engendre et contribuant au paillage.

Altitude : à réguler pour cadrer avec un contexte pluviométrique régulier mais sans excès, avec des périodes d'ensoleillement prolongées. Dans ce contexte, il peut être valablement planté jusqu'à plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer.

Saison océanienne de plantation : Toute l'année mais avec irrigation régulière si planté en saison sèche.

Relation avec les pollinisateurs : une bonne présence des pollinisateurs lui est particulièrement importante pour une correcte fructification.

Impact bénéfique sur la biodiversité : hébergement de la faune auxiliaire, fructification parfois très abondante : des fruits avortés souvent tombent au



profit des volailles sauvages... La densité de sa frondaison étouffe les mauvaises herbes et la litière de ses feuilles mortes réalise un paillage protecteur de la vie du sol.

Elevage intégré : volaille recommandée, à la limite ovins car l'avocatier craint le compactage du sol que pourrait générer des animaux plus lourds.

Fertilisation : la matière organique apportée autour de l'arbre doit impérativement laisser bien respirer la base du tronc.

La fructification de l'avocatier répond très bien à une fertilisation à base d'algues (oligoéléments), de déchets poissons (N + P) et cendres de bois (K + minéraux). Mais attention il n'apprécie pas les sols calcaires (porte-greffe à adapter).

Sensibilité aux nuisibles : Dans un verger diversifié et bio, il ne sera pratiquement pas inquiété par les insectes ou acariens. Cependant, il craint les champignons phytopathogènes (en terrain lourd et trop humide). En revanche, leurs attaques peuvent se prévenir via un bon paillis du sol (alors maintenu frais et vivant), et dans lequel peuvent alors se développer les microorganismes bénéfiques (ou via inoculation) lesquels microorganismes offrent des potentiels bénéfiques cruciaux (dont protecteurs de l'ensemble du végétal).

Cycle de culture : Croissance rapide, ralentie en saison fraîche-sèche sauf si irriguée. Certaines variétés peuvent fructifier 2 à 3 fois dans l'année.

Délai d'obtention des 1ères récoltes : environ 2,5 ans après repiquage d'un plant greffé. Environ 5 ans pour un franc-pied (issu du noyau).

Il est requis de diversifier les variétés afin de couvrir les périodes d'échanges de pollen qui lui sont propres. Une bonne pollinisation a de bonne chance d'aboutir à une bonne fructification (production essentiellement en saison chaude).

Taille : Etêtage régulier de la tige centrale dès son plus jeune âge, puis des branches rectilignes trop verticales ou se dirigeant vers l'intérieur de l'arbre.

Mode de multiplication : par semis du noyau mais ce système n'offre qu'environ 1 sur 10 plants de bonne fructification. Le greffage assure évidemment le choix variétal recherché mais requiert d'être implanté sur un porte-greffe (semis) de variété très résistante aux champignons nuisibles du sol

CONCLUSION

- L'Avocat est un des fruits qui défend le mieux notre santé. Or avec de bonnes sélections variétales, il serait possible d'avoir de la productivité toute l'année.
- Il peut atteindre une productivité importante d'un fruit très nourrissant, il s'agit donc d'un arbre à fort potentiel de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de haut rapport pour le planteur judicieux, vu le prix au kilo.